



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

LES BUDGETS 2023

I. Le budget intercommunal

En 2023, 7 budgets primitifs (la compétence mobilité qui doit rejoindre l'intercommunalité ne fait pas encore l'objet d'un budget) sont concernés en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement

milliers €	Budget total	Budget principal	Gemapi	Office de tourisme	Déchets ménagers	Eau potable	Assainissement non collectif
Recettes	81 506	39 713	2 020	878	31 705	9 505	114
Dépenses	72 215	39 302	1 616	871	31 328	4 299	114

Au budget principal les frais de personnel s'élèvent à 7, 610 M€ (7, 192M€ en 2022) pour un effectif de 222 agents. La création de 10 postes est prévue au budget 2023 à laquelle s'ajoute l'augmentation du point d'indice induit par l'inflation. La compétence déchets représente la charge la plus élevée comporte 26, 436 M€ de charges générales et de gestion courante et de 3, 407 M€ de frais de personnel.

Les taux de la taxe additionnelle votés par la Comcom sont stables depuis 5 ans

	2019	2020	2021	2022	2023	variation
Taxe d'habitation résidences secondaires	1.46%	2.02%	2.02%	2.02%	2.05%	1.5%
Taxe foncière sur bâti	1.11%	1.56%	1.56%	1.56%	1.56%	0%
Taxe foncière sur non bâti	3.76%	4.72%	4.72%	4.72%	4.72%	0%
Contribution foncière des entreprises CFE	26.03%	26.03%	26.03%	26.03%	26.03%	0%

ce qui masque une revalorisation des bases de 7.10% sur lesquelles s'appliquent ces taux. Les recettes fiscales 2023 sont prévues à 32,921 M€ au budget principal.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), désormais fixée par l'Intercommunalité fait - enfin - l'objet du lissage prévu depuis 2013 mais jamais appliqué, avec un taux uniforme de **10,05% pour toutes les communes**. Taux fixe jusqu'en 2026. Cela se traduit par une baisse de taux pour toutes les communes sauf le Rayol Canadel, Ramatuelle, Gassin et Cavalaire. L'impact sur le contribuable Rayolais est de 79€. La commune "la plus "gagnante" est le Plan de la tour dont l'ancien taux était de 13,45%.

La réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée de deux ans, elle prendra en compte le résultat du grand inventaire déclaratif entamé en 2023 au plan national (cf infra).

Investissement

milliers €	Budget total	Budget principal	Gemapi	Office de tourisme	Déchets ménagers	Eau potable	Assainissement non collectif
Recettes	9 512	1 857	2 099	91	2 491	1 577	0
Dépenses	38 219	12 922	5 582	117	5 491	12 249	0

Parmi les investissements 2023 dont beaucoup s'étalent sur plusieurs années, on retiendra les principaux :

- la zone d'activité économique de Cogolin : 1,3M€
- les GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations maritimes : 3,3M€ et terrestres : 2,07M€. Le budget pluriannuel comporte des actions qui retiennent l'attention d'abord dans le cadre de la lutte contre l'érosion maritime (2019 – 2026) un montant de 33,2M€ (dont la plage du Rayol Est avec 1,2M€ et celle du Canadel pour 45 000€). Ensuite pour la lutte contre les inondations le programme est de 17,142 M€, dont 11M€ pour la Giscle.
- "la Patronne" - projet agricole sur un site de 92 hectares à La Môle, acheté en 2019 par l'intercommunalité : 0,5M€.
- les forêts : 0,543M€.
- le très haut débit : 0,165M€.
- le pôle technique de la Comcom : 0,5M€.
- le "fond de concours des communes membres", qui est une enveloppe destinée aux communes, distribuée également en fonction des demandes soumises : 0,5M€.

Les travaux de réhabilitation des déchetteries ont démarré au premier semestre 2021. Les différents chantiers ont été planifiés pour une livraison complète en 2025. La réhabilitation et l'extension de l'Ecopôle de la Môle devrait être réalisée en 2023.

Ces investissements nécessitent un besoin de financement de 5.2M€.

Situation financière

L'endettement de la communauté des communes s'élève à 7.2M€ assorti d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2.34%.

II. Le budget communal 2023

1. Fonctionnement

Le budget de la commune pour 2023 s'élève à 4 298 756€ contre 4 386 719€ en 2022

(a) Recettes

Celles-ci sont reconduites avec reprise d'une partie du résultat 2022 à hauteur de 279 955€ et passage de 1 000 000€ en investissement pour un montant prévisionnel de taxes fiscales s'élevant à 2 440 656 €.

Les taxes communales

Rappel : Les impôts locaux dépendent de deux éléments, **les bases d'imposition et les taux fiscaux**. Les bases d'imposition sont semblables et résultent de décisions nationales. Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives. Sur ces bases brutes, les collectivités locales ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées. Ces bases sont notifiées aux collectivités en mars afin qu'elles puissent établir leur budget : elles peuvent alors voter les **taux d'imposition** qui seront appliqués à ces bases pour déterminer les produits imposés en fonction des projets de la municipalité. L'inventaire des propriétés immobilières à l'initiative de l'Etat actuellement en cours permettra d'ajuster les bases. À partir du 1er janvier 2025, l'administration fiscale va déterminer les nouvelles valeurs locatives qui serviront au calcul du montant des impôts locaux, dont la taxe foncière pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Les taux des impôts communaux sont inchangés pour 2023

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	18,72 %	18.72%	19.91% ¹	19.91%	19.91%	19.91%	19.91%	19.91%	19.91%	19.91%
Taxe foncier bâti	13,14 %	13.14%	13.14%	13.14%	13.14%	13.14%	13.14%	28.63%	28.63%	28.63%
Taxe foncier non bâti	24,25 %	24.25%	25.79%	25.79%	25.79%	25.79%	25.79%	25.79%	25.79%	25.79%

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

(b) Dépenses

Les dépenses générales de fonctionnement sont constituées surtout des frais de personnel qui s'élèvent à 1 614 900€ contre 1 466 450.00 € en 2022 (prévisionnel, le chiffre réel sera connu lors du vote du compte administratif, qui traduit les valeurs exactes en fin d'année), ce qui s'explique par l'évolution du point d'indice des fonctionnaires et l'embauche d'un agent de police municipale ainsi que d'un auxiliaire supplémentaire.

¹ Voir Tribune ADRER N° 37

2. Investissement

(a) Recettes

Rappel : les investissements de la commune font l'objet d'une section spécifique. Ce budget d'investissement est financé par plusieurs ressources :

- La reprise du résultat d'investissement de l'année précédente lorsque celui-ci est positif,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé, le "bénéfice", différence entre recettes et dépenses de l'année passée,
- L'excédent de fonctionnement de l'année en cours (épargne-brute ou capacité d'autofinancement utilisée en comptabilité privée)
- les ressources complémentaires comme les subventions, le fonds de compensation de la TVA (TVA payée par la commune à l'Etat et reversée par l'Etat), les cessions d'immeubles, les provisions reportées des exercices précédents,
- les emprunts bancaires le cas échéant.

Pour le budget communal 2023, les recettes d'investissement sont principalement constituées du fonds de compensation de la T.V.A estimé à 205 000€, de la reprise du solde d'exécution d'investissement 548 221€ . L'affectation du résultat 2022 par passage en investissement de 1 000 000 € provenant de la section de fonctionnement. Des subventions à hauteur de 1 450 340 € sont attendues de l'Etat, de la Région Sud et du Département. Plusieurs cessions foncières (délaiés...) devraient produire 825.000 €. Un emprunt complètera le financement de ces investissements pour un montant de 1 207 000€. Ce montant est pour l'instant "inscrit", le montant emprunté sera fonction des besoins réels.

(b) Dépenses

Le budget d'investissement a été voté à 5 563 362 € (contre 4 842 502 € en 2022) en hausse significative de 710 850€. Les dépenses principales et les plus élevées sont :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Achats de terrains : | 810 000.00 € |
| - Enfouissement réseaux avenue Général Brosset : | 54 000.00 € + voirie 119 000.00 € |
| - Mur de soutènement plage du Rayol : | 120 000.00 € |
| - Garage Police municipale : | 300 000.00 € |
| - Agrandissement étage centre technique municipal : | 40 000.00 € |
| - Mise aux normes et rayonnages salle des archives : | 73 000.00 € |
| - Aménagement des arrières plages du Canadel : | 1 000 000.00 € |
| - WC automatiques plage Rayol Ouest : | 73 000.00 € |
| - Réfection de voirie Corniche de Bordeaux : | 119 000.00 € |
| - Aménagement piétonnier Canadéla / Hôtel Plage | |
| - / salle des fêtes : | 55 000.00 € |
| - Enrobé Avenue Commandos d'Afrique : | 48 000.00 € |
| - Nouveau bus : | 150 000.00 € |
| - téléphonie / informatique / serveur mairie : | 51 000.00 € |
| - Rénovation logements communaux : | 120 000.00 € |
| - Sécurité : défibrillateurs – dispositif sécurité/alerte école – fermetures centralisées école / groupe électrogène - pompes à chaleur/climatisation école et mairie | |

3. Le budget d'assainissement

- Section d'exploitation : 87 232€ (138 866.00 € en 2022)
- Section d'investissement : 613 040 € (452 940€ en 2022)
 - Travaux sur l'émissaire de surverse plage du Rayol (changement d'une buse),
 - étude sur émissaire de surverse plage du Canadel
- Un emprunt de 120 000€ est prévu.

Cette compétence sera transférée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2024.

4. Le budget ZMEL - Zone de mouillages et d'équipements légers

Ce budget dont la création remonte à 2019 se présente ainsi pour 2023 :

- Section d'exploitation : 247 903€ (126 490.00€ en 2022). L'augmentation est due à l'inscription de sommes en amortissement en raison d'une mise en harmonie avec le plan comptable d'un Service Public Industriel et Commercial applicable à ce budget.
- Section d'investissement : 79 368.00 € (21 167€ en 2022) dont 21 000.00 € correspondant au remplacement des lignes de mouillages et de bouées. En cas de besoin la commune a prévu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre à hauteur de 94 000.00 €.

5. Situation financière – endettement

L'endettement de la commune a augmenté de 500 000€ à la suite de la réalisation d'un emprunt destiné au financement de différents travaux sur les bâtiments municipaux, essentiellement le garage de la police municipale. Par voie de conséquence l'encours de dette (capital restant dû) au 01.01.2023 est passé à 1 396 300.00 € contre 1 123 000 € l'an passé, rappelant qu'en 2013 cette dette s'élevait à 3 millions €.

La charge annuelle de remboursement en capital est de 212 655 € (448 000 € en 2013), contre 227 000€ l'an passé, et la charge d'intérêts à 27 040€.

Il reste fortement impacté par "l'emprunt Empain" qui représente encore près de la moitié de l'endettement total à lui seul.

6. Les subventions aux associations

Les subventions attribuées sont les suivantes :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ADORA Domaine du Rayol	12 500€	12 500 €	12 500 €	12500€	12 500€	12 500€	12500€
Anciens groupe commandos Afrique	400€	400 €	400€	400€	400€	400€	400€
Amicale des sapeurs pompiers		300€	1 500€	1500€	1 500€	1500€	2000€
Association Omnisports du Rayol-Canadel	4 500 €	3500€	3 500€	3 500€	2500€	1500€	3000€
Atelier de peinture du Rayol-Canadel	2 000 €	2000€	2 000€	2 000€	2 000€	2000€	2000€
Comité officiel des fêtes du Rayol-Canadel *	23 000€	23000€	90000€	0€	10000€	20000€	20000€
Animaux sans frontière	1 500 €	1500€	1 000€	1000€	1000€	1500€	1000€
Club Rencontres et amitiés	2 500 €	3000€	3 000€				4000€
Compagnie des Tragos	1000€	1000€	1000€	1000€	500€	500€	1000€
Amicale du personnel communal	1 500€	1500€	2 500€	2 000€	2000€		3000€
Anciens combattants et victimes de guerre	300€	300€	300€	300€	300€	300€	300€
Cavalaire Gym Avenir	600€	200€					
Sea Sun Country	150€	150€	300€	300€	300€	300€	300€
Rand'O Rayol!	3300€	3400€	1 500€	1000€	1000€	3000€	3000€
Rayol-Europe (jumelage)	12000€	9200€	11840€	7 000€	3600€	8100€	7600€
Société de chasse l'écureuil		500€	800€			350€	500€
SNSM Cavalaire		500€	500€	1000€	1 000€	1000€	1000€
Club bouliste		600€					
Draye du Patec			5000€				
Provence 44 production						500€	
ISEN – voyages scolaires golfe deSt Tropez						500€	200€
Amicale médailles milit porte des Maures						150€	200€
Association sportive collège de Gassin							150€
Délégués Déptaux Educ Nationale Cogolin)							100€
Mer Provence et traditions							500€
Amis soirées romantiques Jardins du Rayol							2000€

* Budget renforcé célébration 70 ans de la commune

Par ailleurs le CCAS (actions sociales)a été crédité de 16 900 €.
